



Déclaration liminaire CDEN du 14 janvier 2014

**Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président du Conseil Général,
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN des Hautes-Pyrénées,**

L'ordre du jour qui nous réunit ce jour a pour objet d'examiner les horaires des écoles tels qu'ils seront mis en œuvre à la rentrée 2014 dans notre département.

Ces horaires seront modifiés pour répondre à la réforme des rythmes voulue par le gouvernement.

Or, si notre fédération était la première à demander un travail de réflexion sur cette question depuis fort longtemps, et particulièrement après la réforme Darcos de 2008, le choix arrêté par le Ministre en janvier 2013 ne correspond nullement à ce que nous attendions de la part d'un gouvernement affichant une priorité pour l'école primaire.

Pour la FSU, une réforme des rythmes réussie ne peut avoir pour conséquence d'aggraver les conditions d'enseignement pour les élèves et les conditions de travail des personnels.

C'est pourtant ce qui ressort majoritairement des retours émanant des écoles ayant appliqué cette réforme dès la rentrée 2013. Les élèves sont fatigués, les personnels également. Dans les écoles maternelles, cette fatigue affecte également les ATSEM.

Le choix d'alléger la journée de classe ne se traduit pas pour les enfants, par une diminution du temps passé en collectivité. Pire, pour certains d'entre eux, ce temps augmente.

Il est primordial de rappeler que la durée de ce temps est directement lié aux contraintes professionnelles de leurs parents. Comment alléger la journée de l'enfant si le temps de travail de leurs parents ne leur permet pas de s'occuper d'eux dès la fin des classes ?

La FSU tient à rappeler ici qu'il s'agit d'enfants très jeunes qui ont besoin, pour pouvoir se construire harmonieusement, de passer du temps avec leurs parents, mais qui ont également besoin de temps pour musarder, pour choisir de faire ou de ne pas faire, en dehors de la pression d'un groupe.

Nous combattons cette réforme car elle aggrave les inégalités entre les élèves, les familles, et les territoires.

Le problème majeur posé par la réforme Darcos, la suppression de 2h hebdomadaires de classe pour tous les élèves, a conduit à la contraction du temps scolaire que nous dénonçons tous. Elle pénalise et met en difficulté les élèves qui ont besoin de plus de temps pour apprendre. Elle empêche de disposer du temps nécessaire pour les disciplines, artistiques, culturelles et sportives, considérées à tort comme secondaires, demandant des dispositifs particuliers donc du temps pour leur mise en œuvre. Ces disciplines que l'on craint de voir glisser peu à peu vers le temps périscolaire, alors qu'elles s'enseignent au même titre que les autres matières.

La compression du temps, pèse bien plus sur la réussite de nos élèves que le fait de travailler une demi-journée de plus ou de moins. La réforme Peillon, en ne revenant

pas sur cette suppression, transfère de fait, ces 2h perdues aux collectivités territoriales, donnant ainsi à entendre que c'est uniquement le temps scolaire qui pose problème pour la réussite des élèves.

Et nous savons tous, à supposer qu'elles aient la même volonté de construire un dispositif cohérent, que les collectivités locales n'ont pas des moyens identiques pour y faire face.

Nos collègues nous font déjà part de la volonté de certaines familles, de changer leur enfant d'école, pour cause de jugement négatif de leur part sur les dispositifs périscolaires proposés. Allons-nous assister à la mort des écoles des communes qui n'auront pas les moyens de financer des activités attractives ?

Désormais, on fait se succéder auprès des enfants, dans les mêmes locaux, des personnels qui ne font pas les mêmes métiers, qui n'ont donc ni les mêmes formations, ni les mêmes objectifs, ne pratiquent pas les mêmes règles de vie, et qui, surtout, n'ont pas de temps pour pouvoir bâtir et corriger au fur et à mesure un projet commun.

On juxtapose des temps différents, avec des règles différentes, en demandant à ces enfants, malgré tout très jeunes, de s'adapter.

N'aurait-il pas été plus responsable de travailler à une meilleure organisation des temps extra-scolaires (mercredis, samedis et vacances) afin de permettre une moindre fatigue pour les enfants qui sont pris en charge dans ce cadre ? N'aurait-il pas été plus responsable que l'Etat finance ces temps de façon à ce qu'ils permettent des découvertes, des échanges, mais aussi le repos et le calme, nécessaires pour se ressourcer et retourner à l'école dans de bonnes conditions ?

Nous combattons cette réforme car elle a des conséquences négatives sur nos conditions de travail. Outre la fatigue qui est majoritairement soulignée par ceux qui ont par le passé expérimenté la classe le mercredi, ou qui le font depuis la rentrée, la dérégulation liée aux amplitudes horaires différentes entre les écoles, pose problème pour l'organisation du service des titulaires remplaçants ou des collègues travaillant en service partagé. Elle pose aussi problème pour l'organisation de la vie personnelle des enseignants.

Concernant les ATSEM, quand elles sont absentes, il nous faut souligner que désormais dans certaines écoles, elles ne sont plus remplacées pendant le temps scolaire mais uniquement pendant le temps périscolaire, dégradant les conditions de travail de leurs collègues et les conditions d'enseignement dans les classes.

Et que dire de celles des animateurs, quand les collectivités ont les moyens de faire appel à ces personnels formés, qui vivent leur vie professionnelle en pointillés ?

Mais nous sommes également bien conscients de notre responsabilité et de l'importance de notre mission pour l'avenir de notre pays.

Des classes avec des effectifs raisonnables, des classes permettant la scolarisation des enfants de 2 ans dans de bonnes conditions, des effectifs permettant la prise en charge des élèves en difficulté par le travail différencié pour compenser l'hétérogénéité des connaissances des élèves, le rétablissement des postes de RASED supprimés, la présence d'un ou une ATSEM à temps complet dans chaque classe scolarisant des élèves de maternelle, des moyens débloqués pour les établissements spécialisés, les dispositifs d'intégration (CLIS et ULIS) et les SEGPA, des personnels pérennes pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap, des moyens en personnel et en temps pour la direction d'école ou la direction pédagogique des

établissements médico-éducatifs, le remplacement de tous les personnels absents, et des programmes rénovés, voilà ce qui peut améliorer notre système éducatif.

Des personnels bien formés, recrutés sous statut fonction publique, dont les rémunérations correspondent à la responsabilité et à la difficulté de leur métier, voilà ce qui peut rendre attractives et efficaces nos professions, que nous soyons ATSEM, animateurs, AVS, enseignants ou EVS.

Malheureusement, les perspectives ne sont pas optimistes pour l'avenir. La politique d'austérité conduite par le gouvernement ne permettra pas de revenir sur les suppressions massives de postes que nous avons subies au cours de la dernière décennie. Pour la rentrée 2014, la dotation de 150 postes pour notre académie, ne sera pas suffisante pour compenser la seule hausse démographique. Une nouvelle fois, les 5 départements à forte configuration rurale vont voir leur dotation revue à la baisse.

Le CDEN des Hautes-Pyrénées avait d'ailleurs voté unanimement l'an dernier une motion demandant un plan de rattrapage exceptionnel pour les départements 31, 81 et 82, pour enrayer cette spirale délétère.

En conclusion.

La réforme des rythmes, se passe parfois bien, et parfois très mal.

Pouvons-nous nous résoudre à ces différences ?

Pouvons-nous accepter qu'au détour d'un changement de municipalité, tout ce qui a été mis en place avec du travail et de la réflexion collectifs soient remis en cause ?

Pouvons-nous accepter que ce soit des décisions locales prises en fonction de considérations politiques ou de contraintes financières et matérielles, qui régissent le fonctionnement de notre Ecole Publique ?

Pour la FSU65 la réponse est non. Il faut abroger ce décret et travailler à un nouveau projet.

La République a choisi de donner à tous ses enfants le droit à une éducation de même qualité sur l'ensemble du territoire. C'est le Service Public d'Etat de l'Education Nationale qui est en charge de la réalisation de cette orientation.

Or, au fur et à mesure de petites réformes qui n'ont l'air de rien, l'Etat abandonne de plus en plus ses devoirs aux collectivités territoriales.

C'est la fin programmée de l'égalité du droit à l'éducation sur l'ensemble du territoire.

Alors nous nous posons des questions sur le projet politique qui sous-tend cette réforme.